

FILIERE LEGUMES FRAIS

Chiffres clés

Surfaces bretonnes en 2022 : choux fleurs (9 107 ha), artichauts (3 334 ha), brocolis (1 785 ha), haricots à écosser et demi-secs (1 721 ha).

600 ha de tomates (dont 573 sous serres et 27 ha plein air) et 159 ha de fraises (dont 100 ha sous serres et 59 ha plein air).

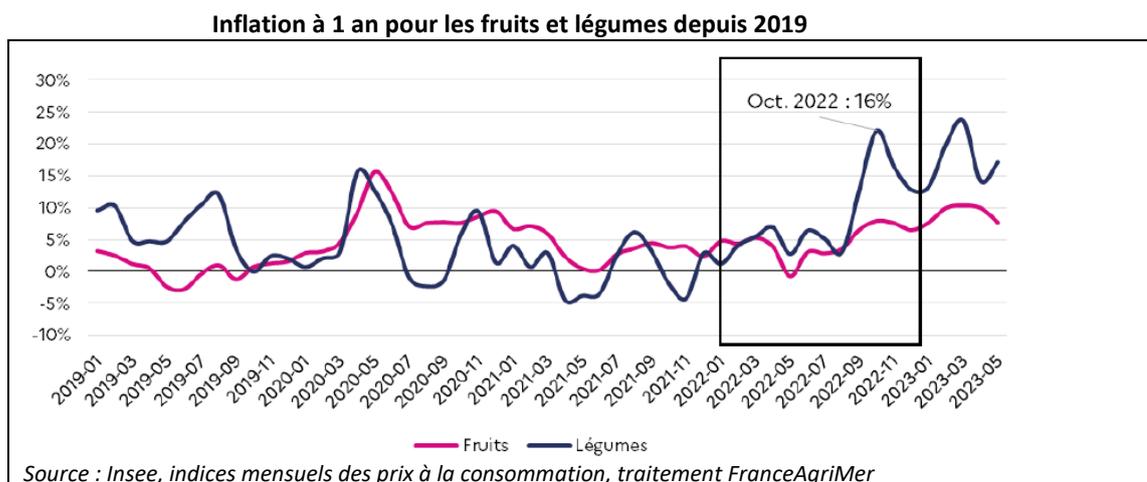
La Bretagne réalise **25 % de la production française de tomates, 61 % en artichauts, 64 % en échalotes et 84 % en chou-fleur.**

179 millions d'euros de ventes de légumes frais bretons à l'étranger en 2022 (en baisse de 12 %).

Eléments conjoncturels

- **La saison a été catastrophique en artichaut.** La campagne 2023 a bien démarré avec une belle qualité. Mais la **production bretonne, en avance, s'est retrouvée en concurrence avec la production du sud de la France, en retard.** Au mois de mai, les volumes sont supérieurs de 28 % à ceux de mai 2022. La situation plus désastreuse en juin (déclaration de crise conjoncturelle le 9 juin), a fini par s'améliorer en fin de mois avec la chute des apports. Au final, sur les deux mois mai-juin, la production est en recul de 3,3 % par rapport à 2022. **Concernant le prix, sur les deux mois il est inférieur de 25 % à celui de la même période 2022** et inférieur de 40 % à celui de la moyenne sur cinq ans. Par ailleurs, l'usine Eureden à Morlaix qui permettait d'absorber 4 000 tonnes d'artichauts (soit environ ¼ de la production) a fermé en 2022. Enfin, les achats d'artichauts par les ménages français sont en recul (-12 % entre 2017 et 2021). Ce légume ne séduit plus les jeunes générations : près de 70 % des consommateurs ont plus de 60 ans.
- **Coco de Paimpol** : suite aux difficultés de la campagne 2022 (faibles rendements, prix de vente insuffisants, difficultés à trouver de la main d'œuvre), **les surfaces poursuivent leur recul** (perte de plus de 100 ha sur deux ans) pour atteindre 615 ha en 2023. La main d'œuvre représente la moitié du coût de production.
- **La campagne de pommes de terre primeur s'est bien passée** avec plutôt un maintien des surfaces. Les Maraîchers d'Armor ont investi dans une machine de tri optique permettant d'écarter les produits abimés. La station de Paimpol traite 65 % des pommes de terre primeur bretonnes.
- **Les surfaces nationales en tomates sont annoncées en stabilité**, avec des contrastes selon les régions : un recul sensible dans le Centre-Ouest (-9 %) et une hausse de 4 % dans le Sud-Ouest. Dans l'ouest, les surfaces sont relativement constantes. La production est attendue en baisse de 12 % sur un an. **L'ensoleillement déficitaire au printemps et la limitation ou l'arrêt du chauffage sous abri en raison de la hausse des coûts énergétiques, ont entraîné un retard de production.** Au 30 juin 2023, les volumes bretons sont inférieurs de 12 % à ceux de la même période 2022 (-15 %/moyenne 5 ans). Par la suite, il y a eu un afflux de volumes pendant l'été, alors que les conditions climatiques n'étaient pas favorables à la demande et que la concurrence avec les produits d'importation était forte. **Une partie des volumes ont été orientés vers les organisations caritatives et la destruction.**
- Jusque-là épargnés, les fruits et légumes connaissent une **forte inflation depuis la rentrée de septembre 2022.** Au 1^{er} trimestre 2023, les prix des légumes frais sont nettement supérieurs à la moyenne sur 3 ans. Selon l'Insee, sur dix ans (2013-2023), les prix ont explosé avec +43%

d'augmentation pour les fruits et +73 % pour les légumes. La conséquence sur les achats a été forte avec des volumes inférieurs de 8 %/2020 et de 10 %/moyenne 3 ans.



Actualités

- Le conseil d'État a annulé en décembre 2022 le **décret d'application de la loi Agec** relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Un **nouveau décret du 21 juin présente une nouvelle liste, sans limite dans le temps, de fruits et légumes exemptés de l'interdiction d'emballage contenant du plastique**, car présentant un risque de détérioration lors de leur vente en vrac. Sont cités entre autres : les brocolis, pommes de terre primeur, carottes primeur, salades, framboises, fraises... Ce nouveau décret autorise aussi **l'utilisation d'élastiques pour les bottes ou bouquets de fruits et légumes et d'herbes aromatiques**. Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2023, il autorise l'écoulement des stocks jusqu'au 31 décembre 2023. Un projet d'harmonisation européenne concernant les emballages est en cours.
- Le **28 juin 2023**, le Conseil d'Etat a **annulé une mesure de l'Inao de juillet 2019 interdisant la commercialisation de légumes bio produits sous serres chauffées entre le 21 décembre et le 30 avril**. Cette mesure plaçait les producteurs français dans une situation de distorsion de concurrence par rapport aux produits importés. En revanche est maintenue l'obligation, pour toutes les serres chauffées en conversion ou certifiées AB avant 2020, d'utiliser des énergies renouvelables à partir de janvier 2025. Cette obligation existe déjà pour les serres nouvelles ou entrées en certification après cette date.

A retenir

- **Les difficultés de recrutement continuent de poser des problèmes dans la zone légumière.** Certains producteurs limitent leurs surfaces implantées en légumes, comme en Coco de Paimpol.

Pour tout complément : nathalie.ledrezen@bretagne.chambagri.fr